

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

---

Assemblée ordinaire du mercredi 22 juin 2011  
Séance tenue le 22 juin 2011

Résolution: CG11 0236-2

---

**Avis de motion et adoption de projet - Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est / Tenue de consultation publique**

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Manon Barbe de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

### ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est », et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

43.03 1114439001  
/cb

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

*Règlement P-RCG 11-014*

*Signée électroniquement le 5 juillet 2011*